

Décret sur l'admission à l'enseignement supérieur

Christian Rakovsky

Source : Dans les meules de la Révolution. L'intelligentsia russe entre les Blancs et les Rouges dans les années post-révolutionnaires. Une collection de documents et de matériels. Moscou, Russkaya Panorama, 2008 (en russe), publié dans « Kronos ». Traduction pour MIA.

Décret du Conseil des commissaires du peuple de la République soviétique d'Ukraine sur l'admission à l'enseignement supérieur

Le 2 mars 1919

Les portes des écoles d'enseignement supérieur sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent recevoir une éducation supérieure :

- 1) Il est interdit d'exiger un diplôme pour être admis dans une école supérieure ;
- 2) Il est interdit d'exiger toute preuve d'identité et d'âge ;
- 3) Tous les établissements d'enseignement supérieur doivent accepter toutes les personnes des deux sexes ayant atteint l'âge de 16 ans.

Le Président du Conseil des commissaires du peuple d'Ukraine,
Rakovsky

Le Commissaire du peuple à l'éducation,
Zatonsky

Le Chef administratif du Conseil des commissaires du peuple,
M. Granovsky

Le Chef des affaires gouvernementales,
V. Torgovets

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
Yakovlev.

[Copie dactylographiée]